

A PROPOS DE L'INDICE $\frac{L}{H}$ POUR LES CARPES

par G. DE LA SELLE

Président de l'Union Nationale des Syndicats de l'Étang.

Le très intéressant concours-exposition du 16 Octobre, à *Lamotte-Beuvron* nous a permis une fois de plus de constater les progrès réalisés dans l'élevage de la Carpe depuis une trentaine d'années.

Ces progrès ont été réalisés grâce au Syndicat de Contrôle de la Carpe Royale fondé par M. le Comte de NEUFBOURG à qui il faut rendre hommage. Les règles établies par lui se sont, à l'expérience, montrées absolument efficaces, et nous pensons que le critérium de l'indice $\frac{L}{H}$ a vraiment été le meilleur qu'il ait été possible d'établir.

A *Lamotte-Beuvron* on a pu voir non seulement des « deux étés » de 1.800 grammes avec l'indice moyen de 2,15, ce qui est magnifique, mais aussi des « Reproducteurs » de quatre, cinq six étés dont tous les indices étaient en dessous de 2,4. Nous avons même pu voir une femelle de, je crois, cinq étés de M. le Comte avec l'indice 2,2. Si on tient compte que par suite de la saison beaucoup de reproducteurs étaient encore en étang, on peut conclure que sous le rapport de l'indice, il n'y a, en tant que sélection, presque plus de progrès à accomplir chez beaucoup de pisciculteurs de Sologne et d'ailleurs.

La sélection est-elle donc arrivée à un point optimum, nous ne le pensons pas.

Nous pensons que les pisciculteurs doivent dans l'avenir *tout en maintenant* l'indice, chercher :

1° Dans le modèle à étendre cet indice sur une distance plus longue, c'est-à-dire que la Carpe ne soit pas seulement bossue en un point, mais que l'indice soit constant sur presque toute la longueur. Très justement, M. l'Inspecteur CHMITS, qui est venu visiter le concours de *Lamotte-Beuvron*, a fait remarquer qu'il avait constaté qu'en *Tchécoslovaquie*, l'indice était peut-être inférieur en un point à celui qu'il voyait sur les Carpes exposées, mais qu'il était plus constant.

C'est-à-dire, par exemple, qu'une Carpe de deux étés mesurant 34 × 16, avec indice de 2,125 et pesant 1.400 grammes, aurait pesé en *Tchécoslovaquie* 1.600 grammes avec un indice de 2,200.

C'est là un détail très certainement, mais s'il est possible d'obtenir cette amélioration, la quantité de chair aura encore augmenté par rapport au squelette.

2° En second lieu, enfin, (et cette deuxième remarque est probablement la conséquence de la première), toujours en maintenant l'indice, il faut

dans le choix des reproducteurs tenir compte absolument de l'aptitude au grossissement (1). Ceci peut paraître un peu paradoxal, car il apparaît maintenant, comme il y a 25 ans, que l'indice est justement la meilleure preuve de l'aptitude à la croissance.

Le remarquable lot de « deux étés » déjà cité plus haut, exposé par M. POMMIER, dont l'indice oscillait entre 2,08 et 2,2 concorde absolument avec cette thèse.

Mais à la lumière de l'expérience il apparaît que cette règle n'est pas aussi absolue et que, dans son effort de sélection, le pisciculteur expérimenté doit tenir compte des exceptions.

Cette année, par exemple, dans un étang pêché le 10 Octobre et empoisonné avec des alevins d'un poids moyen de 55 grammes, les plus petits étant de 45 grammes, les plus gros de 60 grammes, nous avons récolté des « deux étés » de poids variés oscillant entre 770 grammes et 1.470 grammes. Les alevins provenaient de deux groupes différents de Reproducteurs et enfin d'un étang où ils étaient nés au hasard.

Or, les alevins de 1.350 à 1.470 grammes avaient un indice de 2,3 à 2,4, il y en avait environ 600 à 700.

Les alevins de 1.230 à 1.320 grammes avaient un indice de 2,2 à 2,3, il y en avait environ un millier.

Dans le cas présent l'indice n'a donc pas été la preuve absolue et formelle de l'aptitude au grossissement, et, nous pensons que le but poursuivi étant avant tout la plus grande augmentation possible du poids, il faut tenir compte de cette aptitude. Dans l'exemple cité, c'est donc parmi les alevins de 1.410 grammes de moyenne avec indice de 2,35 plutôt que parmi ceux de 1.275 avec indice 2,25 qu'il faudra choisir les Reproducteurs. L'aptitude primera l'indice.

Ces remarques, qui ne cherchent qu'à réaliser un léger perfectionnement dans la sélection, ne peuvent s'adresser qu'à des éleveurs ayant déjà obtenu un excellent modèle, car dans la pratique elles sont d'une réalisation délicate.

Ce perfectionnement ne pourra en effet s'obtenir qu'avec des frayères DUBRICH qui permettent seules le Contrôle absolu des Reproducteurs. L'expérience vaut la peine d'être tentée, et nous pensons que toute la production française en bénéficierait.

Mais, nous insistons sur ce point, ces notes ne s'adressent qu'aux pisciculteurs expérimentés, car, pour la plupart des exploitants d'étang, la notion de l'indice suffit très largement et la pensée qu'il pourrait être négligé serait désastreuse. Nous pensons que l'indice est vrai à 95 %, qu'il est la meilleure garantie d'une Carpe grasse et que son abandon serait en tout cas un désastre. Il ne peut en être question.

(1) M. Jean MARTIN, dans un très intéressant article paru dans l'*Action Forestière*, avait déjà attiré l'attention des Pisciculteurs sur ce point.